


Mairie
Place J.P. RACAUD-R.
ALIBERT
81 470 Maurens-Scopont

Département du Tarn

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le 
ID : 081-218101624-20230621-2023_21-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION 2023_21**

Nombre de membres 10
En exercice : 10
Présents : 6

Excusé : 1
Absents : 3
Pouvoir : 0

Date de la convocation : 15 juin 2023
Date d'affichage : 15 juin 2023

**ACCEPTATION DU PRET DU CREDIT AGRICOLE POUR LE
FINANCEMENT DU PROJET : Taux fixe**

L'an deux mille vingt-trois et le mercredi vingt-un juin à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude REILHES, Maire.

Présents : M. Claude REILHES, Mme Sandrine NARDI, Mme Ninoslava BOZOVIC, Mme Stéphanie GRENARD, Mme Maryse TEQUI, M. MIRATON Didier

Absent : M. Sébastien LANGE
M. Damien WEISSE
M. Christophe BOYER
M. Stéphane ROUX

Secrétaire de séance : Ninoslava BOZOVIC

o O o

Vu le budget de la commune de Maurens-Scopont, voté et approuvé par le conseil municipal le 03/04/2023 et visé par l'autorité administrative le 06 avril 2023

Après délibération, décide :

ARTICLE 1^{er} :

La commune de Maurens-Scopont contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt

ARTICLE 2 : Caractéristiques de l'emprunt

- **Objet : Acquisition maison habitation et réserve foncière**
- **Montant : 150 000 € (cent cinquante mille euros)**
- **Durée de l'amortissement : .20. ans**
- **Taux : 4.38 % fixe**
- **Périodicité : trimestrielle,**
- **Type d'échéance : constante**
- **Frais de dossier : 200€**

Déblocage : Débloca

ge total obligatoire dans les 4 mois qui suivent la date d'édition du contrat

ARTICLE 3 : La commune de Maurens-Scopont s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 : La commune de Maurens-Scopont s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats de prêt, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 081-218101624-20230621-2023_21-DE



Fait et délibéré à Maurens-Scopont, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. H.', is written over the text 'Secrétaire de séance'.

Le Maire,
Claude REILHES.

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MAURENS SCOPONT' around the top edge and 'TARN' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a tree.